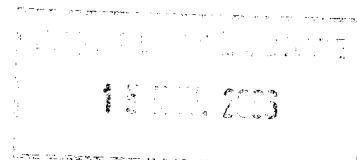


Service instructeur  
D.I.R.T. – S.A.P.

N° 3<sup>e</sup>/160-06

Service consulté  
D.JU



**PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES CYCLABLES**

-----

**A 079 - Conventions d'entretien des itinéraires cyclables  
Attribution nominative des crédits votés**

Résumé : *Attribution nominative des aides financières en faveur des collectivités pour l'entretien courant des itinéraires cyclables du schéma départemental pour un montant de 4 575 €*

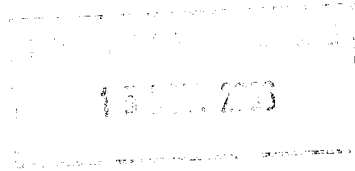
Dans le cadre du plan départemental des itinéraires cyclables, le Département a décidé d'apporter une aide financière déterminée au coût réel des travaux plafonné à 610 €/km de piste hors agglomération figurant au schéma départemental.

Une convention financière avec chaque collectivité définit les modalités de cet entretien courant.

Un crédit de 265 000 € a été voté au titre du programme A079 dans le cadre du B.P. 2006 et de la DM1 en section de fonctionnement au chapitre 65 nature 6568 fonction 621. Le crédit voté tient compte des versements à effectuer au titre de l'exercice antérieur.

L'application du règlement financier (article 7.2) impose l'attribution nominative des crédits votés suivant une liste à faire valider en Commission Permanente.

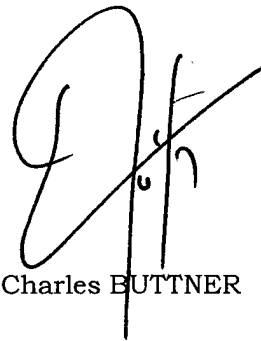
Les collectivités figurant sur la liste jointe au présent rapport nous ont transmis les factures correspondant aux travaux d'entretien effectués.



En conclusion, je vous propose :

- de bien vouloir valider l'attribution nominative de l'aide départementale pour un montant de 4 575 €, et à mandater les sommes dues au chapitre 65 nature 6568 fonction 621, pour l'entretien courant des itinéraires cyclables des collectivités désignées dans la liste jointe en annexe au présent rapport
- de procéder au versement des subventions suivant les dispositions en vigueur.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Direction des Infrastructures Routières

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 10 NOVEMBRE 2006

**Entretien itinéraires cyclables  
PROGRAMME 2006**

N° Opération	Bénéficiaire Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
EIC03111	<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE THANN</b> Entretien itinéraires cyclables (2005) - Conv. 83/99	4 575,00
Total		<b>4 575,00</b>